

Zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels

Projet porté à connaissance du Maire en juillet 2000

Emprise de la zone d'étude.

Niveau de contraintes* :

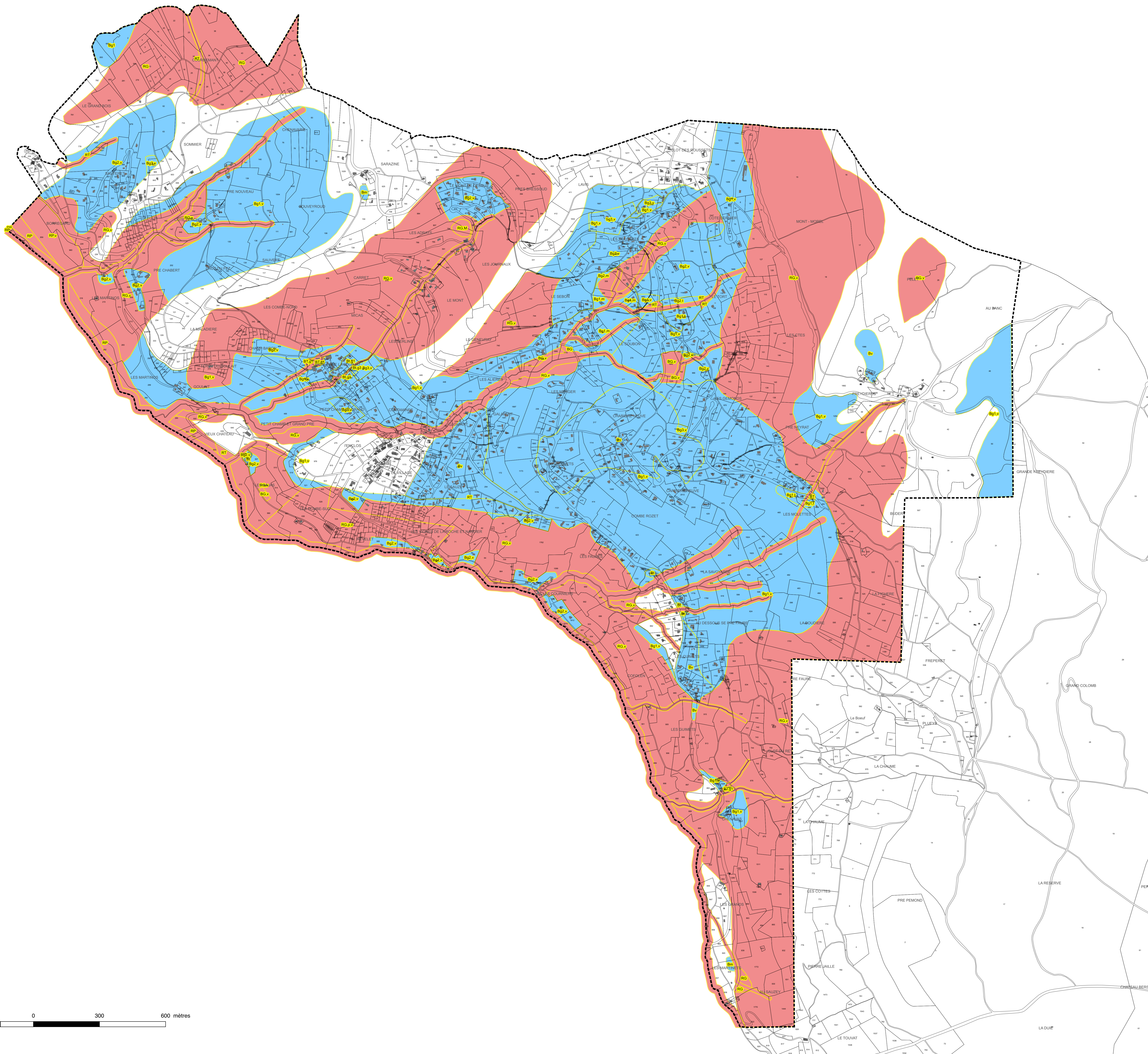
- R Zones d'interdiction : secteurs inconstructibles sauf exceptions.
- B Zones de contraintes faibles : secteurs constructibles sous conditions.
- Secteurs sans contraintes spécifiques liées aux risques.

Nature du risque :**

- M, m : Marécages
- T, t : Crues des torrents et des rivières torrentielles
- v : Ruissellements sur versant
- G, g1, g2, g3 : Glissements de terrain
- P, p : Chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

L'intégralité du document : rapport de présentation, règlement, zonage, est à consulter en annexe n°1.1 du Rapport de Présentation du PLU.



Commune de REVEL		
Département de l'Isère		

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'approbation du P.L.U. en date du 10 septembre 2020
La Maire,



4.2.5 Zonage réglementaire des risques
Echelle 1/6 000